

## PMA : ce que le refus de tout point de vue religieux par le comité d'éthique fait perdre à la démocratie



La décision prise par le Comité d'éthique de valider la PMA a été votée aux deux tiers par les membres du comité, dont sont exclus les membres des différents cultes religieux. L'annonce de cette décision, qui contrevient à celle adoptée en 2005 par ce même comité a provoqué une réaction importante des cultes religieux.

Avec Damien Le Guay

### **Atlantico : Qu'est-ce qu'aurait apporté à ce comité le fait d'intégrer dès le départ des membres des religions ?**

**Damien Le Guay** : Pour comprendre cette réaction importante des cultes, il faut bien inscrire cette décision d'aujourd'hui dans une séquence inaugurée en 2013 et qui manifeste, encore plus qu'avant, un déni des religions. A cette date, un changement majeur a eu lieu : les « représentants officiels des religions », instaurés par le président Sarkozy, et qui existaient alors au sein du CCNE, furent supprimés. Aujourd'hui, ils n'existent plus. En 2013, sans ménagement ni considération, le représentant des protestants (le pasteur Louis Schweitzer) et le représentant des juifs (le rabbin Azoulay) firent l'objet d'une expulsion violente, soudaine et non-concertée - et ce avec la bénédiction de de Jean-Claude Ameisen, le président d'alors du CCNE. En « remplacement » d'un Rabbin le pouvoir nomma Lionel Naccache. Le grand rabbin de France, Haïm Korsia, s'est étonné, à juste titre, qu'un grand neurologue comme Lionel Naccache ait été nommé membre du CCNE, non pour ses immenses compétences scientifiques mais pour son appartenance au monde juif – alors même que ses connaissances juives sont mille fois moindres que celles relatives à la neurologie. Le pasteur Louis Schweitzer, viré lui aussi, avait indiqué, à l'époque, que « l'absence de tout religieux » signifiait « le retour à une laïcité musclée ». Dans la foulée de cette grande purge des religieux, le pouvoir nomma 15 nouveaux membres (sur 39 membres en tout) plus « modernes », plus « ouverts » et d'une sensibilité plus clairement marquée à gauche. Il faut dire, pour comprendre sans justifier, que ce coup de force contre les religions était la conséquence directe de positions jugées « trop conservatrices » et d'avis rendus qui eurent le défaut de déplaire. De déplaire au pouvoir et, d'une manière générale, à cette gauche intellectuelle progressiste qui pour avoir abandonné « le peuple de gauche » au profit des minorités, croyait et croit toujours aux « avancées sociétales » à défaut de pouvoir faire reculer le chômage. Avis sur l'euthanasie (qui la refusait). Quant à l'avis sur la GPA et la PMA, le président Hollande avait indiqué qu'il se conformerait à l'avis du CCNE – qui fut négatif lui aussi. Alors, le contre-pied fut immense et la réaction violente. A l'époque, le sage Jean Leonetti, père des deux lois qui portent son nom, avait dit : « on sort les religieux et on envoie des militants pour conformer les avis du gouvernement à celui du gouvernement. Au lieu de changer d'avis sur ces grandes questions éthiques, le gouvernement préfère changer de comité d'éthique ».

Nous sommes donc au bout de cette séquence ouverte en 2013. Un « nouveau » comité, épuré de ses religieux et de ses « grincheux » a repris le dossier de la PMA. Deux objectifs : contredire ce que le CCNE avait indiqué en 2005 et se mettre en ordre de marche derrière une majorité en marche. Il ne faudrait pas que Jupiter puisse se prendre les pieds dans le tapis éthique. Il serait discourtois

d'inaugurer sa gouvernance par un couac sociétal. Tant qu'à marcher, il est bon de marcher d'un même pas. Souvenons-nous que de longue date, Emmanuel Macron a indiqué, comme F Hollande avant lui, qu'il s'en remettrait, sur cette question délicate, à l'avis de cette instance. Signalons qu'il y a là, pour le moins, confusion des rôles, confusion des ordres, confusion des prérogatives entre le politique et une instance éthique. Confusion doublement problématique : le CCNE de « consultatif » devient « prescriptif », ce qui rogne sur sa liberté et sa mission ; le politique, en s'abritant sous l'autorité d'un comité, perd de son autorité d'action. Il y a là une sorte de double corruption morale. La morale réflexive est instrumentalisée. La morale gouvernementale s'en remet à une instance d'experts.

## **Est-ce à dire, pour autant, que les préoccupations religieuses sont absentes de la délibération du CCNE ?**

On aurait pu penser, en effet, que des représentants des religions soient consultés, à défaut d'être « dans » l'institution éthique. Consultations au moins pour la forme. Le CCNE ne s'est même pas donné la peine d'être un peu hypocrite et de les recevoir d'une oreille discrète pour mieux, après coup, faire la sourde oreille à toutes leurs remarques – comme ce fut le cas lors du débat sur le « mariage pour tous ». Même cette hypocrisie-là ne fut pas de mise, ce qui montre bien que le CCNE ne veut même pas se confronter aux discours religieux sur les institutions symboliques, sur la famille comme cellule de base de la société, sur les conditions nécessaires à l'épanouissement stéréophonique de l'enfant – avec la nécessité d'avoir une mère et un père. Là aussi, seconde déception, second déni du religieux. Allons même plus loin : cette expulsion des religions hors de l'éthique de la procréation, qui laisse à supposer que l'éthique de doit pas s'embarrasser des religions et que la procréation est avant tout « un problème technique », est une sorte de violence symbolique faite aux religions. Elles ne doivent participer à une éthique symphonique, ne doivent pas être reconnues dans un « comité d'éthique » et, de plus, elles n'ont pas leurs mots à dire.

Il suffit de regarder la liste des auditions. Sur les seize « personnalités auditionnées » par le CCNE pour rendre cet avis, nous constatons, non sans étonnement, qu'aucun religieux ne le fut. Ni juif, ni musulman, ni chrétien. Ni rabbin, ni imam, ni Monseigneur. Rien. Personne. Comme si sur ces questions, le « discours religieux » était illégitime et que les religieux n'avaient pas voix au chapitre. Or, il est bien question de filiation, de famille, d'ordre symbolique, de complémentarité des sexes et d'accès à une nouvelle manière d'avoir des enfants non dans le cadre de la « différence sexuelle » mais pour un couple de femme ou une femme seule. Ce déni du religieux est avant tout une manière de réduire l'analyse à une seule considération (« la demande sociétale »), et de tout faire, par les moyens juridiques et médicaux, pour mettre en œuvre cette procréation avec la collaboration d'un (je cite l'avis) « fournisseur de ressources biologiques » - à savoir un homme réduit à n'être, comme pour l'insémination artificielle des juments, qu'un simple « fournisseur » anonyme de sperme. Tous les effets de perturbation dans le vaste jeu du mikado symbolique qui nous constitue sont passés à l'as. Pour connaître ses positions si judicieuses et l'avoir entendu lors du débat sur le mariage pour tous, le discours tenu par Pierre Lévy-Soussan (auditionné par le CCNE pour cet avis), lui qui est un pédopsychiatre de renom et un expert reconnu sur la question de l'adoption, aurait pu alerter le CCNE sur l'oubli d'un enfant devenu, alors, « apatride » - à savoir n'ayant pas accès au « pays du père ». Il n'y a pas trace de ces mises en garde dans l'avis du CCNE.

## **Après tout, si la question est sociétale, la réponse doit être juridique et technique ? Alors, il est « normal » que les religieux soient considérés comme persona non grata ?**

Vous auriez raison, s'il s'agissait d'un simple comité d'expert. Mais, en l'occurrence, il s'agit là d'un comité d'éthique, par définition au croisement des disciplines et des compétences. Dès lors, pour reprendre des définitions classiques de l'éthique, si les religions sont exclues des réflexions autour des « comportements humains » les plus adaptés pour tenir ensemble la dignité et l'autonomie des personnes ainsi que des « normes de la vie bonne », alors, incontestablement, il y a une réduction du champ de l'éthique. Nous constatons aussi, et ce n'est pas à porter au crédit des deux rapporteurs (Frédéric Worms et François Ansermet – qui sont pourtant gens de qualité), qu'en plus des religieux, ni Sylviane Agacinski, ni Aldo Naouri, ni Martine Segalen, eux parmi d'autres, ne furent auditionnés pour apporter des « points de vue » différents, contradictoires, plus larges. Et, en lisant l'avis, on reconnaît la patte, la rhétorique, l'approche d'Irène Théry, sociologue. Elle fut auditionnée. Elle est acquise à la cause, bien qu'au début de sa carrière, elle était opposée et au mariage pour tous et à la GPA. Depuis lors, il est possible de la considérer comme le chef d'orchestre théorique clandestin du mariage des homosexuels et, maintenant, de la PMA pour les homosuels.

## **D'une manière plus générale, pourquoi, selon vous, est-il dangereux d'éloigner les religions du débat public et des instances démocratiques de délibérations, de réflexion ?**

Il faut réfléchir ensemble à la situation actuelle du pays, marquée par un risque de partition de territoires, des cœurs et des esprits et par un climat anxigène alimenté par des secousses terroristes islamistes à répétition. Dans mon dernier livre (la guerre civile qui vient est déjà là/Éditions du cerf), je considère qu'une des solutions, pour éviter le pire, consisterait non à exclure mais à inclure les religions dans la « conversation commune » - pour reprendre une expression de pierre Manent. Il faudrait vraiment enseigner le « fait religieux », selon les préconisations du rapport Debray de 2002, et avoir des représentants des religions au CCNE, au Conseil Économique, social et environnemental, et dans d'autres instances délibératives.

Nous constatons bien que les « avancées sociétales » (mariage pour tous et maintenant PMA pour les femmes homosexuelles) choquent nos concitoyens musulmans. Elles sont mêmes inconcevables par eux, alors même qu'une partie d'entre eux se replie sur des traditions religieuses strictes. Je dis donc qu'il faut choisir entre eux et la satisfaction des minorités. Voulons-nous les intégrer ou, au contraire, les laisser en marge de nos mœurs ? Ne faut-il pas, en bon politique, choisir entre Pierre Bergé et Mohamed de Vénissieux ? Ma mise en garde à Emmanuel Macron est la suivante : entre les demandes de la gay-pride et les « quartiers populaires » ne faut-il pas, en bonne arithmétique électorale, choisir les seconds contre les premières ? Ne faut-il pas, pour restreindre l'abstentionnisme politique, combler le fossé culturel qui s'est instauré entre les effets du gauchisme culturel de mœurs libérales et des populations musulmanes à la morale plus stricte, plus traditionnelle. A trop pratiquer le grand écart culturel, à trop mépriser les

---

aspirations morales traditionnelles des populations musulmanes, à trop voir de « génie » dans la laïcité et pas assez dans les religions (pour reprendre le titre du dernier livre de Caroline Fourest), la morale des musulmans s'en est trouvée méprisée et s'est donc repliée sur elle-même, dans « les quartiers », là même où elle pouvait s'exercer. Tout cela pousse à la sécession culturelle. Il faut envisager le rigorisme musulman comme la conséquence de la liberté des mœurs. Disons-le autrement : quand les homosexuels se marient, les femmes musulmanes portent le burkini. Vous ne pouvez pas demander aux musulmans de faire « cause commune », de « faire société » sans, en même temps, freiner la « conquête des droits » des minorités. Les deux ne marchent pas « en même temps ». Il faut choisir. Le gauchisme culturel a une logique de « minorités actives » avec le secret espoir d'une « convergence des luttes » qui pourrait avoir un effet d'entraînement. Or, le fossé se creuse avec nos amis musulmans. Je demande au Président Macron d'être conséquent et d'arbitrer entre les « avancées sociétales » et l'adhésion des musulmans à la « chose-commune » (res publica). Choisir entre les bobos et les beurs. En préférant les bobos parisiens aux musulmans, il pourrait perdre les deux. La question est simple : Le gauchisme culturel macronien veut-il lutter contre ces deux partitions (territoriale et politique), qui sont pourtant si évidentes ?